

Research Article

LES MÉCANISMES DE GESTION DES CONFLITS EN PAYS DAN D'HIER À AUJOURD'HUI CONFLICT MANAGEMENT MECHANISMS IN PAYS DAN FROM YESTERDAY TO TODAY

***Achille César Vah and Lékpéa Alexis DEA**

Université Jean Lorougnon Guédé Daloa (RCI), Côte d'Ivoire.

Received 13th April 2021; Accepted 14th May 2021; Published online 20th June 2021

ABSTRACT

The difficulties, uncertainties and contradictions in human relations have resulted in Ivory Coast and especially in the western part, stronghold of the dan or Yacouba people, many disputes and open or declared conflicts, latent or hidden since the 21st century. This article questions the history of the dan people on the actions and methods essential to the restoration of social peace regularly used by this people since their origins. Based on general information drawn from books and scientific journals on the cultural history of Africa on the one hand, and an oral survey carried out among the populations concerned on the other hand, this study demonstrates the inclusive and consistent nature of conflict prevention and management strategies in Dan. These consensual strategies that involve all components of dan society are valuable traditional African-style conflict prevention and management instruments. He therefore plunges us through this example of the dan people, into the universe of endogenous mechanisms of African peoples in general and Ivoirians in particular in their search for peace.

Keywords: DAN, MECHANISMS, MANAGEMENT, CONFLICT, SOCIETY.

INTRODUCTION

Depuis le début du 21^e siècle, on assiste en Côte d'Ivoire et particulièrement en sa partie ouest, fief du peuple dan, à une sorte d'implosion marquée par l'instabilité politique, des affrontements communautaires, des assassinats et agressions qui rendent cette région du pays vulnérable à la misère. Des drames comme celui du département de Zouan-hounien en 2001¹, les affrontements intercommunautaires à Biankouman en 2018², celui encore et malheureusement du même département de Zouan-hounien en février 2019³, revêtent une dimension de pathologie historique et sociale qui interpelle la conscience de tous. Toute cette escalade de violence souvent causée par des contingences politiques, économiques et sociales, ainsi que certaines perversités des intérêts égoïstes, amène l'historien à objectivement interroger le passé de ce peuple sur ses capacités à gérer les conflits. La question que soulève cet article est donc de savoir si les Dan seraient-ils, un peuple violent ou un peuple qui n'aurait aucun moyen de gestion de ses conflits, au point qu'on assiste chez eux à une telle escalade de violences ? Cette interrogation permettra, de vérifier cette hypothèse des clichés et mythes qui envisagent la société dan en mettant en emphase l'activité guerrière⁴ dominante depuis un certain temps. L'objectif est donc de faire connaître les différents mécanismes de gestion des conflits régulièrement mobilisés par la société traditionnelle dan, dans sa stratégie de gestion des conflits, face à une escalade remarquable de violences dans cette société, et à travers elle, cet article vise aussi à apporter une contribution à la préservation de la paix dans toute la société ivoirienne. En plus de la recherche documentaire, les entretiens individuels et collectifs conduits à l'aide de guides d'entretien auprès de personnes relevant de différentes catégories

sociales ont permis de collecter les informations requises dans le cadre de cette étude. Le plan est bâti autour de deux points essentiels. D'une part, la présentation du répertoire des mécanismes traditionnels de gestion des conflits du pays dan et d'autre part l'importance de ces mécanismes dans le contexte actuel de crises.

LE PAYS DAN: UNE REGION AUX DIVERS MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS

L'organisation sociale de la communauté dan est fondée sur des principes développés autour de normes et valeurs traditionnelles permettant de régir les relations humaines et sociales. La gestion d'une telle communauté requiert une connaissance réelle de l'entité à gérer ainsi que des hommes qui en font partie. Elle nécessite donc une prise de conscience des missions et des attributions et surtout une bonne gestion des relations humaines. C'est dans ce cadre que la communauté dan ou Yacouba a toujours développé divers mécanismes dans sa stratégie de gestion des conflits et litiges. Le concept de mécanisme est synonyme des stratégies et des moyens qu'un individu ou un groupe d'individus emploient pour atteindre un objectif donné⁵. Ainsi, en terme de gestion des conflits, l'objectif visé est la paix sociale, la stabilité. Chez ces Dan, aux modèles modernes de gestion des conflits s'annexent de nombreuses institutions et pratiques enracinées dans les valeurs socioculturelles endogènes. Celles-ci sont utilisées autant dans les conflits de groupes que dans les litiges entre particuliers. Sont ci-dessous examinées, les différentes approches traditionnelles régulièrement mobilisées par le peuple Yacouba, dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits à échelles variées (conflits familiaux, claniques, communautaires)

Les mécanismes dan à caractères politiques : Les chefferies villageoises, cantonales et les tribunaux coutumiers

Le conflit peut d'abord être mieux connu comme une contestation violente entre deux parties qui se disputent un droit. C'est aussi une

¹En mars 2001, les violences liées aux élections municipales locales ont entraîné des dégâts matériels énormes et des pertes en vies humaines dans le département de Zouan-hounien.

²En 2018, un conflit foncier opposant des autochtones dan aux étrangers burkinabés a occasionné de nombreuses pertes en vie humaines dans le département de Biankouma.

³En février 2019, les violences intercommunautaires opposant les autochtones dan aux allochtones Malinké ont entraîné de nombreux dégâts matériels.

⁴Urbain Ainoa, « Pactes de stabilité et construction de la confiance dans le processus de la cohésion sociale », dans *Synergie centrale de l'ouest* n°3, pp 85-99

⁵Bakayoko NIAGALE et Fahiraman Rodrigue KONE, Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne, *Rapport de recherches, Centre FrancoPaix en Résolution des conflits et missions de paix*, 2017, 60p.

lutte pour la possession ou la conservation d'une chose à laquelle un autre prétend. C'est donc une incompatibilité des idées, des valeurs et des intérêts. En tant que tel, le conflit n'est pas toujours évitable dans toute société humaine. Toutefois, lorsqu'il survient en pays dan, les chefferies se positionnent comme les premiers remparts qui garantissent la stabilité communautaire. Disposant d'instruments légaux⁶ qui leur donnent un caractère politique, les chefferies sont en pays dan, des mécanismes de gestion des conflits par excellence. Leur approche fondamentale reste le rétablissement de l'ordre et de l'équilibre social. Dans cette approche en effet, ces chefferies visent moins la condamnation de l'une des parties en conflit que la recherche d'un consensus afin d'assurer et maintenir la cohésion sociale. C'est dire et pour emprunter les termes de Niagalé BAKAYOKO et Fahiraman Rodrigue KONE (2017), « le rétablissement de l'ordre et de l'équilibre social reste le souci fondamental dans l'approche de la chefferie traditionnelle⁷ » dan. Il s'agit pour elle, à chaque jugement de travailler au raffermissement du groupe social. Ainsi, les tribunaux coutumiers du pays dan visent moins la condamnation de l'une des parties en conflit. Bien au contraire ils ne visent que la recherche d'un consensus afin d'assurer et maintenir la cohésion sociale, et ce, contrairement aux instances juridiques modernes et nationales. Ainsi, qu'elles soient villageoises ou cantonales, les chefferies traditionnelles en pays dan, en tant que structures politiques de premier plan, sont des acteurs centraux de la gestion des conflits. Les tribunaux coutumiers du genre existent partout en milieu urbain comme en milieu rural. Ces chefferies interviennent partout comme arbitre ou comme conciliateur et médiateur. Suivant les différents niveaux de responsabilité de gestion de la communauté dan, les conflits sont gérés par :

- Le chef de famille « Kouin Godieu » qui gère la famille
- La notabilité villageoise (le chef du village : Dougoutigui ou encore Peuh deuhmin et ses notables)
- Le chef de tribu « Goun Godieu » qui gère la tribu (entre les villages)
- La chefferie de canton : Sèdeuh (qui gère le canton et représente le « Gôh »)

Il faut noter que dans la mesure où l'une des parties en conflit n'est pas satisfaite de la résolution proposée, elle a la possibilité de recourir à l'autorité hiérarchique suivante. Ainsi, l'on pourrait partir du chef de famille au chef de village, du chef de village au chef de tribu, du chef de tribu au chef de canton et de ce dernier au Gôh pour la même affaire. L'autorité suprême qui gère ce qui engage la communauté toute entière et dont les arrêts sont appels est le Gôh : le dernier recours en pays dan. Toutefois, le recours à la palabre est la technique privilégiée de négociation et de médiation de ces chefferies. A côté de ces mécanismes, on enregistre également des mécanismes à caractère social.

Les mécanismes dan à caractère social

A l'instar de l'ensemble de la société ivoirienne, deux mécanismes à caractère social sont particulièrement rependus en pays dan. Ce sont :

- Les alliances dites à plaisanteries ;
- Les cérémonies festives

Les alliances à plaisanterie

Les Dan sont soudés à certains groupes ethniques et aussi entre eux par des liens sacrés mieux connus sous le nom des alliances à plaisanteries. De natures diverses, ces alliances sont des mécanismes sociaux de prévention, de médiation/conciliation et de résolution des conflits qui renvoient à un pacte d'amitié et de non-agression⁸ entre différents clans, tribus et ethnies. Distinctes de la parenté à plaisanterie qui elle, exige un lien de consanguinité préalable, les alliances à plaisanteries ont pour principe d'instaurer une relation de plaisanteries tout en instituant un pacte de non-agression entre les contractants. Radcliffe-Brown, l'un des premiers anthropologues à s'être intéressé au phénomène, définit l'alliance à plaisanterie comme : « [...] une relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l'autre ou de s'en moquer ; l'autre, de son côté, ne doit pas en prendre ombrage⁹ ». Ces liens permettent aux Dan de cohabiter pacifiquement et d'éviter des conflits. Leur objectif est donc de garantir durablement la paix et l'harmonie au sein des familles, des clans, des tribus, des cantons et avec les autres ethnies. En pays dan, ces alliances sont d'origines diverses¹⁰ et se présentent sous trois principales formes :

- Les alliances interethniques (Yacouba-Sénofo ; Yacouba-Gouro...),
- Les alliances tribales ou inter-claniques (exemple : l'alliance entre les cantons blossé de Zouan-hounien et gouroussé de Danané ; entre les Oua de Mahapleu et Ouiné de Danané).
- Les alliances générationnelles (entre les grands-parents et leurs petits-fils).

Leurs principes et objectifs se résument au respect de la dignité de l'être humain, à l'atténuation des différences sociales, à l'égalité entre les groupes sociaux, à l'obligation de respect mutuel, au devoir de fraternisation et d'assistance mutuelle, au devoir d'humanisation des rapports sociaux, et à l'observation de la paix perpétuelle entre les peuples¹¹. Ces alliances couvrent à la fois la prévention, l'arrêt et la résolution pacifique des conflits chez les peuples dan. Ce sont des mécanismes à double usage chez ces peuples. Ils sont d'abord utilisés dans les rapports de plaisanteries, à travers des moqueries plaisantes et aussi dans les règlements de conflits. Dans le cadre de la résolution des conflits, il existe à travers les villages dan, de véritables tribunaux des alliances. Les principaux sont, les villages de Ziansieupleu, de Bounta et de Vatouo dans le département de Danané, avec des juges dits d'alliances ou Sohounounlèmin en langue locale. Ces juges usent délicatement de parole¹² et d'instruments à travers des pratiques magico-religieuses pour mettre définitivement fin aux conflits qui surviennent. Et, la fin de ces conflits ou litiges est couronnée par des amendes symboliques¹³ imposées à celui qui a tort ainsi que des rituels de réparation. Aussi, ces rituels peuvent varier d'une communauté à une autre et restent tributaires de la nature du conflit. Le plus souvent, une immolation de bêtes et une libation rythmée par des paroles sacrées sont faites par les juges

⁸Idem, p 18.

⁹Alfred Reginald Radcliffe-Brown, « La parenté à plaisanteries », dans Structure et fonction dans la société primitive (chap. 4), trad. de l'anglais par Françoise et Louis Marin, Paris, Éditions de Minuit, 1968, p. 158.

¹⁰Lire à cet effet Achille César VAH, Dangah le pacte de la vie ou de la mort : forces et limites d'une justice réparatrice chez les Dan ouest de Côte d'Ivoire 1921-2001, in S/D Agossou Arthur Vido & Paul Akogni, Regards croisés sur l'histoire et le patrimoine culturel africains, à l'aube du 21ème siècle, Paris, Edilivre, 2017, 314p, pp 146-147.

¹¹Urbain Ainoa, op cit, pp 80-85.

¹²Tout mauvais jugement ou toute prise de position dans un conflit opposant deux alliés est punissables par les pires malédictions ancestrales chez les Dan.

¹³Les sommes de 10 francs, de 35 francs, 70 francs..., constituent souvent des amendes symboliques qu'on paye en espèce.

⁶Il s'agit des textes législatifs et réglementaires, entre autres : Loi n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la Côte d'Ivoire et de la loi n° 2014-428 du 14 juillet 2014 portant statut des Rois et Chefs traditionnels

⁷Bakayoko NIAGALE et Fahiraman Rodrigue KONE, op cit, p 34

coutumiers des alliances pour implorer la clémence des divinités et pour concilier les différents acteurs en conflit. Toutefois, des règles infranchissables et des instruments sacrés afférents existent devant la tradition dan.

Pièce iconographique N°1 : Sôôgah, habillé, il sert de convocation dans les litiges des alliés « guieu » à Bounta



Clichet Achille César VAH, décembre 2015.

Ces règles stipulent entre autres que « quel que soit le degré d'adversité suscité par une situation, les alliés doivent se garder de basculer dans le conflit ou doivent utiliser inconditionnellement les moyens pacifiques pour gérer celui-ci¹⁴ ». A la fois mythiques et mystiques, ces alliances fonctionnent en pays dan comme une contrainte dans les imaginaires, ce qui consolide leur légitimité. Les enfreindre c'est briser un tabou dont le risque encouru est à la fois individuel et collectif. Les sanctions de ces alliances peuvent être immédiates ou à long terme et se manifestent sous formes de maladies incurables ou de mort récurrentes au sein des familles. A côté de ces alliances, il y a aussi des cérémonies festives et les activités ludiques qui contribuent à instaurer dans la société traditionnelle dan, un climat de paix.

Les cérémonies festives et les activités ludiques

Certaines fêtes et ou activités en pays dan, intègrent implicitement des prescriptions visant à gérer les conflits : même si leur raison première n'est pas la gestion des conflits, leur tenue est prioritairement conditionnée par la recherche d'un apaisement du corps social. Elles sont nombreuses et variées dans toute la région du tonkpi. C'est le cas par exemple du festival Tonkpi Nidhaley de Man ; initié depuis décembre 2017, du Nouhva festival de Danané, des festivités des amicales, dont l'Amicales des Elèves et Etudiants du Blossé (AMEEB) à Zéalé dans le département de Zouan-hounien. Ces fêtes sont des moments où les sociétés font en principe leur mue en résolvant tous les conflits antérieurs, à l'image des fêtes des ignames chez les Akan. Au-delà donc de leur caractère festif, ces célébrations sont des cérémonies ritualisées permettant d'anticiper les conflits sociaux en pays dan. Les activités ludiques jouent également un rôle de prévention des conflits armés chez les Dan. Leur exemple s'inscrit, comme le dit Thierno Bah¹⁵, dans une perspective universelle de prévention des conflits, établie dès la Grèce antique, où les activités ludiques entre cités ont servi d'exutoire à la violence, instaurant la compétition au détriment de la confrontation. Ainsi, en pays dan, nombreuses sont les activités récréatives, des grandes compétitions sportives, qui permettent d'instaurer un climat de paix et de convivialité entre les communautés. On compte par exemple, les compétitions de lutte, les courses de masques, les compétitions de football etc. Ces activités

sont, de véritables moments de retrouvailles, de convivialité et de commémoration de la paix sociale. Ainsi, la course des masques (le Guévah festival) et les grandes compétitions de luttes et de football sont des compétitions qui peuvent à elles seules rassembler des milliers de personnes sur un même espace¹⁶. Au-delà de tous ces mécanismes cités ci-dessus, il y a d'autres mécanismes dont l'usage excessif et surtout les nombreuses conséquences néfastes liées à leurs pratiques ont fini par entrainer leur réduction voire leur interdiction en pays dan¹⁷. Ce sont les mécanismes à caractères religieux ou magiques.

Les mécanismes à caractères religieux ou magique

Chez la plupart des peuples africains, tout conflit est un signe annonçant la cessation du règne normal des « dieux » protecteurs. En tant que tel, la gestion des conflits nécessite aussi des mécanismes à caractères religieux. Ainsi, la sacralité et la ritualisation qui entourent certains mécanismes de gestion des conflits chez les Dan s'inscrivent dans ce sens. Nombreuses sont alors les pratiques magico-religieuses d'arrêt des conflits mobilisées en pays dan. Ce sont

- Les rituels ordaliques (mécanismes de recherche de la vérité)

Il arrive parfois des remises en cause de la sentence après des verdicts autour des problèmes, ou que l'on s'accuse sans preuve véritables. Dans ces cas, l'on fait recours en pays dan, à des rituels ordaliques. Il s'agit ici de prouver l'innocence ou la culpabilité des acteurs dans le but de trancher définitivement les conflits. Ces épreuves sont diverses avec des pratiques variantes. L'ordalie première consiste à boire une décoction appelée « Gleü », après avoir prononcé des paroles rituelles. Généralement en pays dan, c'est lorsqu'une personne est accusée de sorcellerie et qu'elle nie, l'on court à cette ordalie. Dans certaines tribus, l'ordalie consiste à consommer une concoction empoisonnée appelée « Soeü ou soeupeüh », en prononçant des paroles juratoires, et le coupable, est censé subir la colère des divinités. Une autre forme est pratiquée par les alliés tribaux dans le département de Zouan-hounien. C'est la frappe de dos par le « biungah », une sorte de queue de bœuf parée de gris-gris, instrument sacré des alliances tribales dans le canton blossé. La procédure consiste à frapper quatre (4) fois le dos de l'homme et trois (3) fois la femme accusée, avec cette queue de bœuf mystiquement habillée¹⁸. Action accompagnée de paroles rituelles. Toute culpabilité est sanctionnée par la mort. Cette sentence irréversible qui s'avère être une insuffisance de cette ordalie est aussi l'une des raisons majeures de son recule aujourd'hui dans la société traditionnelle dan. Aussi, l'épreuve du « gnonsieu » ou l'huile chaude est une ordalie pratiquée à Tiévopleu dans le département de Danané. La procédure, consiste à retirer 7 (sept) petits cailloux, de l'huile bouillante posée sur un trépied traditionnel en feu, pour prouver son innocence dans une accusation. Tout accusé non-coupable réussit avec brio cette épreuve fatidique. Dans le cas contraire il se brûle le poignet en essayant. Cette épreuve ne respectant pas toujours les droits humains est aujourd'hui en net recul, malgré son efficacité et sa fréquence d'antan. Outre cet autre mécanisme, existe en pays dan le « Dieuh » : un mécanisme sacré de paix

- Le rameau « Dieuh » ou mécanismes sacrés de paix

¹⁶En raison du grand nombre de spectateurs, la course des masques se fait désormais au stade Léon Robert de Man (le plus grand stade de la région).

¹⁷Entretien avec M. Gbato Méammin Souleymane, traditionniste, chef de canton Ouiné à Danané. Entretien réalisé à Man en décembre 2019.

¹⁸Le biungah n'est pas accessible à tous. Ce qui ne nous a pas permis de le photographier d'où le sacré et le mystère qu'il incarne.

¹⁴Bakayoko NIAGALE et Fahiraman Rodrigue KONE, op cit, p 43.

¹⁵Thierno Moctar BAH, *Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire*, en ligne, consulté le 27 novembre 2019.

Il s'agit du rameau dont la présentation est un acte rituel permettant de mettre automatiquement fin à une violence, même si celle-ci est déjà déclenchée. Dans un conflit en effet, lorsque le moins fort ne veut pas subir de violence ou lorsque l'un des protagonistes veut éviter le pire, il présente le rameau. Cela empêche littéralement l'adversaire d'aller jusqu'au bout de son intention, quelle que soit sa colère. Tous ces mécanismes agrémentent le quotidien des peuples dan dans leur stratégie de recherche de paix et de stabilité sociale. Quelle est l'importance de ces mécanismes dans le contexte actuel ?

LES MECANISMES TRADITIONNELS DAN COMME MODES COMPLEMENTAIRES DE GESTION DES CONFLITS

Dans le développement ci-dessus, nous avons examiné les modalités qui, dans la société traditionnelle dan, permettent d'inhiber les manifestations violentes par la dissuasion, la prévention et le règlement. Il importe à présent d'examiner leur efficacité dans le contexte actuel de crise. Il s'agira pour nous de jeter un regard critique sur leurs limites et leur utilité dans le contexte actuel.

Les limites des mécanismes traditionnels dan

Les peuples dan mobilisent certes de nombreux mécanismes puisés dans leurs valeurs socio-culturelles endogènes, pour entretenir la paix dans leur société. Mais, tous ces mécanismes entraînent de nombreuses insuffisances qui entravent quelque peu leur efficacité. A cet effet, on pourrait d'abord affirmer avec Luc Huyse que « les mécanismes traditionnels de gestion des conflits ouest-africains souffrent à la fois d'une efficacité et d'une légitimité partielles¹⁹ ». C'est dire pour lui que l'efficacité et la légitimité de ces mécanismes de paix ne sont pas totales, elles sont limitées et dépendent toujours des facteurs qui pourraient en tous lieux et en tous temps limiter leur portée. C'est dans ce même sens que NIAGALE et KONE²⁰ (2017), affirment aussi que « les acteurs traditionnels sont tous loin d'être des acteurs neutres. Ce qui fait que les mécanismes traditionnels de gestion des conflits ne sont pas épargnés par l'instrumentalisation et les manœuvres politiques. Les élites politiques utilisent volontiers les registres traditionnels pour se légitimer ». En conséquence, la perte de légitimité de ces acteurs politiques n'épargne pas non plus les acteurs traditionnels. Le pays dan n'est pas non plus épargné par cet état de fait. De plus en plus des chefs traditionnels y sont moins écoutés et leurs résolutions sont souvent rejetées par les populations, quand d'autres préfèrent les juridictions modernes au détriment de celles des acteurs traditionnels. Aussi, les mécanismes traditionnels en pays dan, ne s'activent que pour prévenir et résoudre que des conflits mineurs. Leur performance est limitée et ne peut se mesurer ou se percevoir qu'au niveau micro c'est-à-dire au niveau des victimes et agresseurs, des protagonistes à titre individuel ou intermédiaire entre les clans ou les communautés. Leurs effets et leur efficacité ne sont donc perceptibles qu'à l'échelle locale, en famille, au niveau clanique, tribale ou cantonal. En revanche, leur portée macro (national et régionale) est difficile à percevoir. Ce qui fait que beaucoup ignorent leur existence et leur importance, surtout concernant les juges coutumiers des alliances. Aussi, pouvons-nous remarquer que, plus les enjeux et les intérêts des conflits dépassent les cadres communautaires, moins les acteurs se sentent contraints au respect des règles imposées par ces mécanismes traditionnels. Ainsi, les multiples et récurrents conflits qui ont entraîné en pays dan, de nombreux dégâts tant matériels qu'humains ces dernières

décennies, ont quasiment tous enregistré la participation des acteurs de toutes les classes et couches sociales (enfants, jeunes, adultes, responsables ou pas et même les sujets alliés), parce que les enjeux et intérêts semblaient souvent dépasser les cadres restreints de la communauté, à travers l'implication de grand nombre de personnes. A toutes ces insuffisances, se superpose également le problème de leur impact à long terme, car les résolutions et les effets de ces mécanismes traditionnels de gestion des conflits dan, ne sont pas toujours suivis. Par ailleurs, la légitimité de ces mécanismes traditionnels tend à faire l'objet de remise en cause sous la conjonction de plusieurs phénomènes, entre autre la jeunesse des acteurs et l'implication de certains acteurs eux-mêmes dans des conflits. Ce qui entraîne très souvent un délaissement de ces mécanismes au profit des juridictions modernes. L'Iman KONE Youssouf de la grande mosquée de Danané s'en est étonné en ces termes :

« Ce que je ne comprends pas chez les Yacouba est qu'ils préfèrent toujours se convoquer soit à la police, à la gendarmerie et à la justice alors qu'ils tous des frères²¹ ».

En outre, des mécanismes en pays dan peuvent aussi être accusés de ne pas respecter les droits de l'homme. Car certains d'entre eux privilégiant une justice expéditive, peu respectueuse de la dignité humaine. Certaines règles qui leur sont associées sont souvent imprécises et tacites, et les garanties de procédure sont insuffisantes et mal définies. C'est le cas de nombreux mécanismes à caractères religieux tels les ordalies, avec des pratiques magico-religieuses diverses aux conséquences mortelles parfois débordantes²². Pour autant, en dépit de ces faiblesses, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits du pays dan, offrent à l'instar des mécanismes d'autres peuples des registres d'intervention qu'il convient de ne pas négliger. Ils se posent alors comme des compléments pour les juridictions modernes.

Les mécanismes traditionnels dan, comme compléments des juridictions modernes

Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits des peuples dan laissent certes trainer de nombreuses tares, mais ces insuffisances n'annihilent pas totalement leur importance dans les stratégies de préservation de la paix de ces peuples. Ainsi, se posent-ils en compléments aux modes modernes ou étatiques de gestion des conflits de la région. D'abord au plan politique, l'influence des chefs traditionnels a toujours été significative dans la gestion des conflits qui ont troublé la paix ces dernières années dans toute la région. La médiation des chefs communautaires a par exemple permis d'avoir un dénouement heureux dans les conflits communautaires qui ont secoué la ville de Zouan-hounien en 2001 et 2019. Ainsi, on peut aisément détecter l'influence de ces mécanismes, à l'échelle locale, régionale et même nationale. Cela se justifie par l'intervention régulière des acteurs dans de nombreux conflits à travers la région et même tout le pays. « Les chefs, tels le « GLOUDEU ou GÖH », chef traditionnel suprême de la région du Tonkpi et le chef central de Danané sont membres de la chambre des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire²³ », et prennent part active au processus de réconciliation dans le pays, depuis la fin de la crise militaro-politique qu'a connue le pays. Ensuite, on assiste de plus en plus à la réactivation de certains mécanismes traditionnels jugés pertinents tels que les alliances ethniques, pour contribuer à la résolution de conflits à l'échelle locale et même nationale. Ces

¹⁹Luc HUYSE et autre, Justice traditionnelle et réconciliation après un conflit violent : la richesse des expériences africaines, Stockholm, International IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance), 2009.

²⁰NIAGALE et KONE op cit, p34.

²¹Entretien avec M. KONE Youssouf, Iman à la grande mosquée de Danané, réalisé en décembre 2015 à Danané.

²²Lire à cet effet, Achille VAH, Dangah ou le pacte de la vie et de la mort : Forces et faiblesses d'une justice réparatrice chez les Dan ouest, op cit.

²³Entretien avec Gbato Myamiain, op cit.

alliances contribuent énormément à la pacification de la société dan. Il n'a jamais eu de conflit majeur entre les communautés dan, du fait de l'existence entre elles de ces liens sacrés d'alliances. Aussi, faut-il remarquer que ces mécanismes conservent toujours de la légitimité, même si leurs modalités de mobilisation doivent faire objet de réflexion. C'est surtout leur aspect préventif qui constitue leur principal atout. Et, c'est sous cet aspect qu'ils semblent révéler leur efficacité. Si au niveau politique, les chefs à travers les sages conseils qu'ils prodiguent permettent d'éviter de nombreux affrontements, au niveau social, les alliances à plaisanteries et les activités lucratives favorisent la convivialité et la paix entre les communautés. Les conflits locaux qui ont tendance à devenir des « systèmes de conflits, peuvent à l'évidence bénéficier de l'intervention d'acteurs traditionnels dont la mobilisation paraît particulièrement pertinente dans le cadre de la prévention²⁴. Par ailleurs, des rituels, propres aux mécanismes traditionnels peuvent accompagner les processus de réconciliation assistés par une administration moderne. Ainsi, les libations faites par les chefs traditionnels, ainsi que les immolations de bête en guise de sacrifice scellant souvent la réconciliation se font dans ce sens. Et, cela est très récurrent dans la société dan. Enfin l'argument financier est aussi important et doit également être pris en compte car le fonctionnement de ces mécanismes n'exige pas d'importants moyens financiers et pourrait ainsi constituer une option attrayante. Le règlement des conflits entre alliés par exemple n'exige que des sommes symboliques allant souvent de 5 à 35 francs, et nécessite moins de frais liés au transport, comme pourrait être le cas devant les juridictions modernes. Il peut alors être intéressant pour le peuple dan de se pencher sur la combinaison des mécanismes traditionnels et modernes pour une paix durable.

CONCLUSION

Cet article a permis de répertorier les mécanismes traditionnels de gestion des conflits régulièrement mobilisés en pays dan et de montrer leurs différents modes de fonctionnement. Il révèle donc l'existence de mécanismes diversifiés dans la société traditionnelle dan, avec chacun ses méthodes ou pratiques spécifiques. Tous ces mécanismes concourent malgré leur diversité, à la préservation et la promotion de la paix au sein de cette société. Cependant, il ne s'agit pas de les présenter comme préférables aux mécanismes modernes ou nationaux de gestion des conflits, mais de montrer leur importance pour les acteurs locaux en marges des processus établis à l'échelle nationale. Il est nécessaire donc pour la communauté dan de connaître à la fois l'existence et l'importance de ceux-ci, afin d'éviter les nombreux conflits qui ne cessent de troubler la quiétude des populations depuis ces décennies.

SOURCE ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ORALES

- GBATO Myamain Souleymane, 63 ans, Ex Maire de la Commune de Danané, point focal départemental de la chefferie traditionnelle de Danané, entretien réalisé le 10 décembre 2019 à Man.
- KONE Youssouf, Iman de la grande Mosquée de Danané, entretien réalisé en décembre 2015 à Danané.

BIBLIOGRAPHIE

- Amoa, Urbain, « Pactes de stabilité et construction de la confiance dans le processus de la cohésion sociale », dans Synergie centrale de l'ouest n°3, pp 85-99.
- BAH, Thierno Moctar, Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire, En ligne, consulté le 27 novembre 2019.
- HUYSE, Luc et autre, Justice traditionnelle et réconciliation après un conflit violent : la richesse des expériences africaines, Stockholm, International IDEA (International Institute for Democracy and electoral Assistance), 2009.
- KIPRE Pierre, « De la guerre et de la paix », Afrique contemporaine, 3/2003 (n°207), pp. 133-146.
- NIAGALE Bakayoko et KONE Fahiraman Rodrique, Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne, Rapport de recherches, Centre FrancoPaix en Résolution des conflits et missions de paix, 2017, 60p.
- PERROT, Claude-Hélène, « Les autorités traditionnelles et l'Etat moderne en Afrique subsaharienne au début du XXI^e siècle », Cadernos de estudos (Online), 16/17, 2009, consulté le 11 février, 2019.
- PERROT, Claude-Hélène, 2006, « Chefs traditionnels : Le cas du sud-ouest de la Côte d'Ivoire », Afrique contemporaine, 2017, pp173-184.
- RADCLIFFE BROWN, A. R. « La parenté à plaisanteries », dans Structure et fonction dans la société primitive (chap. 4), trad. de l'anglais par Françoise et Louis Marin, Paris, Éditions de Minuit, 1968, p. 158.
- VAH Achille César, Dangah le pacte de la vie ou de la mort : forces et limites d'une justice réparatrice chez les Dan ouest de Côte d'Ivoire 1921-2001, in S/D Agossou Arthur Vido & Paul Akogni, Regards croisés sur l'histoire et le patrimoine culturel africains, à l'aube du 21^e siècle, Paris, Edilivre, 2017, 314p, pp 146-147.

²⁴ BAKAYOKO et KONE, op cit, p45.